



**PROCEDURE DE DEMANDE DE
DUPLICATA DE DIPLÔME**

Un duplicata de diplôme ne peut être établi que si le diplôme a été détruit, perdu ou volé.

ATTENTION : L'édition d'un duplicata de diplôme demande plusieurs mois (édition du diplôme, signature par le Président de l'Université de Montpellier, signature par le Rectorat)

Afin de ne pas vous pénaliser par un temps d'attente excessif, nous pouvons vous proposer une attestation de réussite (demande par mail : scoliae@univ-montp2.fr)

DEMANDE DE DUPLICATA

DIPLÔME OBTENU :

Diplôme : DU LICENCE MASTER

Intitulé du diplôme :

Année d'obtention : /.....

VOTRE ETAT CIVIL :

NOM patronymique : Prénom :

Date de naissance : Numéro d'étudiant :

VOS COORDONNEES :

Adresse où vous souhaitez vous faire envoyer le duplicata de diplôme :

Ville : Code postal :

Adresse mail : Téléphone :

Ambassade ou délégation européenne si envoi à l'étranger :

PIECES A JOINDRE ET A RENVOYER POUR L'OBTENTION D'UN DUPLICATA (adresse ci-dessous) :

- Ce document rempli et signé
- La **pièce justificative officielle** permettant de vérifier la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur...)
- La copie de votre **pièce d'identité** en cours de validité
- Une **enveloppe** cartonnée format A4, libellée à votre nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception.
Vous devez fournir le **bordereau d'accusé de réception** de La Poste et le remplir intégralement.

Fait à : Le : Signature :

UNIVERSITE DE MONTPELLIER
IAE de Montpellier - CC 028 - Bât. 29 - Service de la Scolarité
Place Eugène Bataillon
34095 MONTPELLIER CEDEX 5